

DECLARATION DES PERFORMANCES

En conformité avec l'Annex III du Règlement (UE) n° 305/2011 relative aux produits de construction

pour le produit

CARROSOUPLE HP

N° 112113044

1. Code d'identification unique du produit type

EN 12004: C2

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'Article 11, Paragraphe 4

Numéro de lot : voir l'emballage

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant

Mortier-colle amélioré destiné à la pose de carrelage

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'Article 11, Paragraphe 5

CÉGÉCOL S.N.C
34, avenue Léon Jouhaux 29162 Antony / France
Site 02

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'Article 12, Paragraphe 2

non applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'Annexe V

Système 3

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée

Le laboratoire notifié n° 0679 a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type et a délivré un rapport d'essais.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée

non applicable

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu	E	12004:2002
Adhérence par traction à délai réduit	n.a.	12004:2002
Adhérence initiale par traction	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	12004:2002
Adhérence par traction après immersion dans l'eau	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	12004:2002
Adhérence par traction après action de la chaleur	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	12004:2002
Adhérence par traction après action du gel/dégel	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	12004:2002
Emission de substances dangereuses	Voir FDS	12004:2002

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par

Antony, 11/06/2013



Claudia Meiners,
Directeur Recherche et
Développement Cégécol SNC

Suivant l'Article 6 du règlement (UE) n° 305/2011 une FDS, conforme à l'Annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), est jointe à la présente Déclaration de Conformité.